

BORDEREAU D'ENVOI



REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE
1313 Route Jean Moulin
13 670 SAINT ANDIOL

Référent : Sébastien BRIAS
Tél. 04 90 95 04 36
Tél. direct 04 90 95 44 59 / 04 90 95 45 85
Courriel : direction@eauxtdp.fr

Liste des pièces adressées le 12/04/2021

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

DESIGNATION DES PIECES	N°	DATE DES ACTES
<u>Nature et objet de l'acte</u> <i>Délibération</i>	<u>Numéro de l'acte</u>	<u>Date à laquelle a été pris l'acte</u>
Prolongation du contrat du directeur	2021-09	02/04/2021

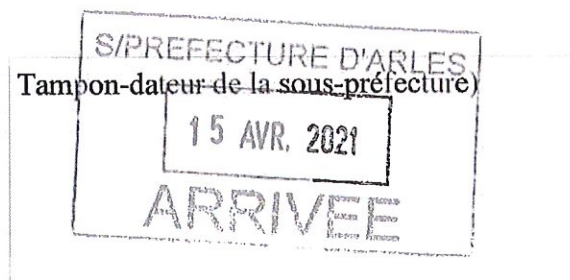
Fait à ST ANDIOL, le 12/04/2021

Le Directeur,
Sébastien BRIAS

A large, stylized handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. BRIAS', is written over the typed name.

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni ce jour, vendredi 2 avril 2021 à 17h00 en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Pierre SEISSON, président de la Régie.

Etaient présents : FAURE Vincent, GIRAUD Pierre, MARCON Patrick, MILLET Isabelle, MOURGUES Gilles, ONTIVEROS Christian, PICARDA Yves, PONCHON Solange, PORTAL Serge, ROBERT Daniel, SEISSON Jean-Pierre, TATON Robert

Procurations : Mme ANZALONE Marie-Laurence (procuration à SEISSON Jean-Pierre), (procuration à SEISSON Jean-Pierre), LUCIANI-RIPETTI Marina (procuration à MILLET Isabelle)

Absents : BALDI Jean-Marc, BESSON Jacques, DEVOUX Jean-Louis, FABRE Louis-Pierre, FERRIER Pierre, LEPIAN Jean-Louis, PAULEAU Serge

Quorum : 8	Présents : 12	Suffrages exprimés : 14	Pour : 14 Contre : Abstention :
Date de la convocation : 23 mars 2021			

N° de la délibération : **2021-09**

Objet : Prolongation du contrat du directeur

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que M. Sébastien BRIAS, directeur actuel, a souhaité mettre fin à ses fonctions. Un recrutement est donc en cours de finalisation et un candidat est retenu. Toutefois il ne pourra prendre ces fonctions qu'à compter du 1^{er} juin 2021.

Le contrat de Monsieur BRIAS arrivant à son terme au 1^{er} mai 2021, il est proposé à l'assemblée de la prolonger de 30 jours soit jusqu'au 31 mai 2021.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du président,

Accepte la prolongation du contrat de Monsieur BRIAS jusqu'au 31 mai 2021 inclus ;

Autorise le président à signer le contrat de Monsieur BRIAS allant du 1^{er} mai 2021 au 31 mai 2021.

Fait et délibéré en séance,
Le 2 avril 2021

Le Président,
Jean-Pierre SEISSON



Transmission au Représentant de l'Etat le : 15/04/2021
Publication le : 19/04/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Régie, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87).

La délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.